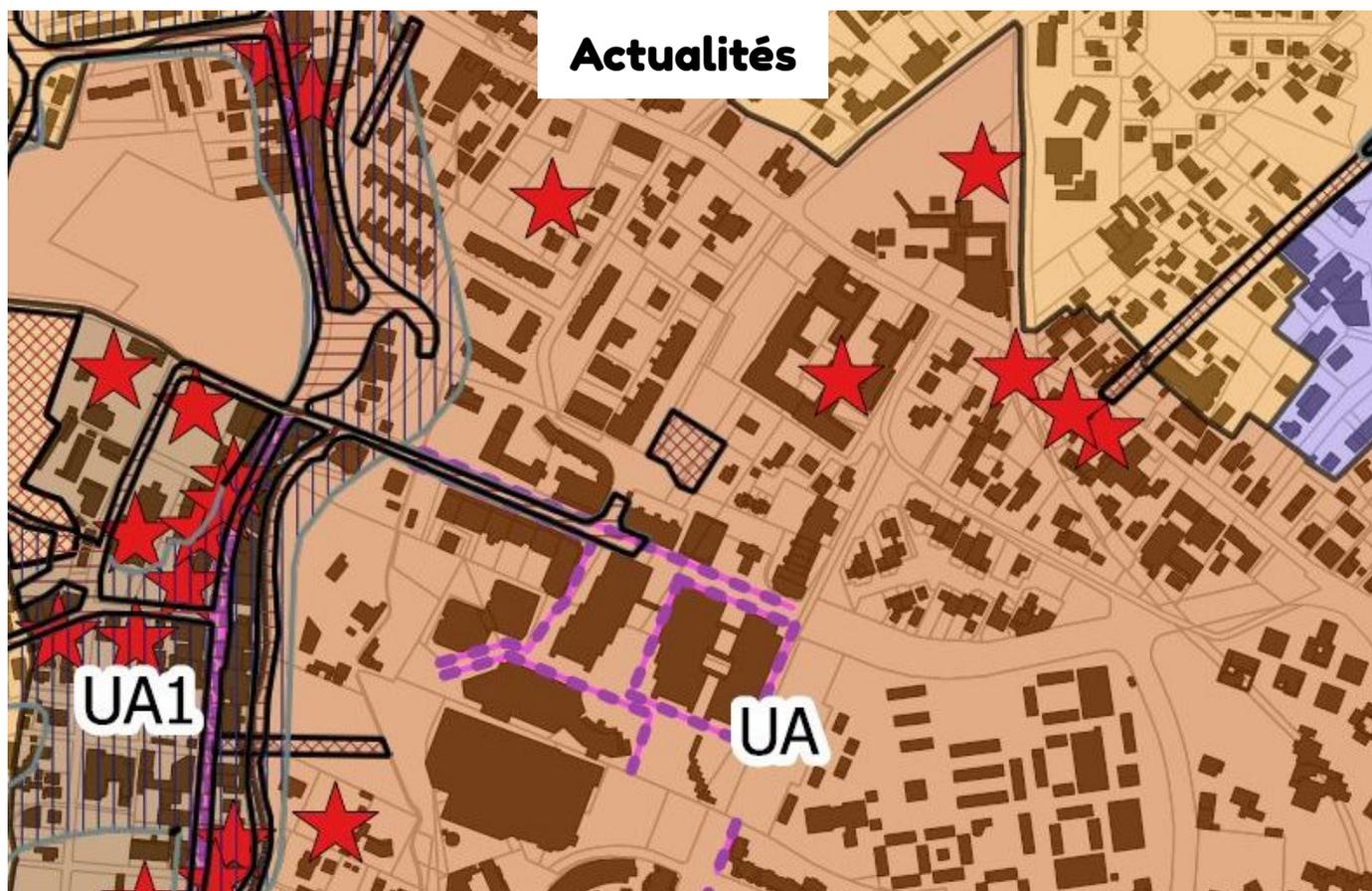




Actualités



22 février 2022

Ouverture de la concertation public – Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°752/2021, le Maire de la Commune de Saint-André a prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme – PLU de la Commune de Saint-André et a fixé les modalités de la concertation.



La mise en œuvre de ce projet de renouvellement urbain a nécessité la réalisation de plusieurs études et l'élaboration d'un plan guide pour préfigurer et encadrer le développement futur de ce quartier.

En effet, le projet de renouvellement urbain doit apporter des réponses d'amélioration en matière de fonctionnement urbain, de qualité architecturale et paysagère, de retournement de l'image du quartier.

Il est donc prévu :

- 1) De faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation – OAP du secteur Centre-ville :
- 2) De faire évoluer le règlement écrit de la zone UA pour tenir compte des ambitions en matière de qualité de vie et de durabilité des nouveaux aménagements et constructions du Plan Guide et d'annexer le Cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE) élaboré dans la suite du Plan Guide.
- 3) De faire évoluer le document graphique du centre-ville
- 4) De faire évoluer la liste des Emplacements Réservés, pour tenir compte des modifications sus indiquées

Les modalités de la concertation sont définies comme suit :

- Ouverture d'un registre et mise à disposition des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à validation du projet,

Lieu : Service Aménagement et grands projets, Maison de la vanille, n°480 rue de la gare, bâtiment H, premier étage, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Organisation d'une réunion publique,
- Mise à disposition des éléments ainsi que la publication de l'intégralité de



Veillez trouver ci-dessous tout les éléments :

- AR 752_2021 prescrivant la modification n_1 du PLU et fixant les modalités de la concertation
- Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales
- Emplacement réservé modifié
- Plan Guide_SETTAMA_Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Plan Guide_Victor Hugo Etudes Préliminaires
- Cartographie des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Liste emplacements réservés modifiés
- Notice explicative
- Orientations d'aménagement et de programmation du Centre-ville modifiés
- Page de garde zonage modifié
- Règlement modifié

[Retour aux Actualités](#)



Laisser un commentaire

Votre commentaire ne sera pas publié. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom*

E-mail*

Commentaire *



300 caractères restants.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées exclusivement pour me contacter dans le cadre de ma demande

Laisser un commentaire



Mentions Légales

Suivez-nous sur



© Ville de St-André 2020 - Conception Zoorit